



MCI - medias-catholique.info

L'information catholique au service de la Vérité

# MCI - L'hebdomadaire de medias-catholique.info

## Le Père Antoine, Gardien du couvent de Morgon : « on ne peut pas célébrer et participer à ce jubilé de la Miséricorde »

By Christian Lassale on March 3rd, 2016

*Nous avons conservé dans cette retranscription le style parlé de l'interview. Le Père Antoine, gardien du couvent de Morgon, répond aux questions de Christian Lassale.*

RP Antoine : Nous sommes capucins. Les capucins datent de 1525 et ont pour fondateur initial saint François d'Assise qui, lui, a vécu au 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècle. Donc les capucins ont voulu reprendre une plus grande fidélité à la règle et c'est pour cela qu'ils sont une famille propre de l'ordre de saint François. Nous avons adhéré à la vie capucine et franciscaine à travers le Père Eugène de Villeurbanne qui, dans les années 70-80 a refondé une communauté de capucins. Nous avons bénéficié de ses enseignements et de ses bons exemples et donc aujourd'hui nous sommes 35 répartis en 3 couvents et nous continuons la vie capucine avec les caractéristiques de pauvreté, de contemplation et aussi de prédication. Les premiers capucins se voulaient des ermites prédicateurs. Et dans cette perspective, nous avons de grands saints de l'Ordre qui sont en même temps des docteurs de l'Eglise et aussi des apôtres très zélés. Saint Laurent de Brindes, par exemple, est docteur de l'Eglise et n'a pas hésité à prendre la tête des armées chrétiennes contre les Turcs quand il a fallu défendre la chrétienté contre les envahisseurs. Donc, nous essayons de

poursuivre cet idéal de contemplation, de pauvreté et de prédication.

**MPI-TV** : Qu'est-ce qu'un jubilé ?

RP Antoine : Le dictionnaire de spiritualité définit le jubilé ou une année sainte : c'est une indulgence plénière qui, par l'accomplissement de certaines pratiques fixées par l'autorité pontificale, assure aux fidèles en état de grâce, la rémission totale des peines dues au péché, en vertu de la réversibilité des mérites ou communion des saints. C'est une définition du jubilé. On pourra y revenir à la fin mais c'est vrai que nous pouvons gagner tous les jours chez nous des indulgences plénières. Donc c'est très bien de participer aux jubilés ou aux années saintes mais les indulgences plénières ne sont pas réservées à ces pratiques.

Comment peut-on définir la miséricorde divine ?

La miséricorde est une vertu qui nous pousse à soulager la misère d'autrui que nous considérons comme nôtre. C'est-à-dire, on peut la définir aussi : la pitié du cœur qui sait partager les misères, les souffrances des autres. Donc, il y a deux mouvements dans la miséricorde : la douleur de voir quelqu'un subir une peine d'une part, et, d'autre part, l'action pour enlever ou diminuer cette peine. Il y a un premier mouvement de compréhension, d'appréciation de la peine de l'autre et de compassion, et un deuxième mouvement qui, en fonction de cette prise de conscience et de bonne disposition, va vouloir aider l'autre pour diminuer ou faire disparaître cette peine.

Il peut y avoir une miséricorde d'ordre naturel que l'on peut trouver chez nos contemporains. Elle a pour objet la misère naturelle de notre prochain, par exemple quand quelqu'un a faim, a soif ou est souffrant. On voit même des personnes, qui ne sont pas chrétiennes mais qui ont de bonnes dispositions de cœur d'ordre naturel, capables de

venir en aide à ces personnes qui se trouvent dans le besoin. La miséricorde d'ordre naturel est bonne mais elle est insuffisante, parce qu'en tant que catholiques nous sommes enfants de Dieu par la grâce, et que nos vertus naturelles doivent être ordonnées aux vertus surnaturelles ; parce qu'elle ne va pas à la racine de ces misères naturelles, c'est-à-dire, le péché. On voit bien que le péché originel a engendré des désordres d'ordre naturel. Donc, pour que la miséricorde soit complète, elle doit s'exercer par rapport au principe de ce qui a engendré les désordres, c'est-à-dire le péché.

Nous abordons la miséricorde surnaturelle qui présuppose la charité. Elle est une conséquence de la charité et même, saint Thomas d'Aquin dit bien que la miséricorde est la vertu des parfaits. Le bon Dieu étant infini, elle se trouve infiniment en Dieu. Et plus on est parfait, plus on est enclin à pratiquer la miséricorde. Le motif de venir en aide au prochain, donc, est la charité surnaturelle : pour l'amour de Dieu on veut soulager les misères. C'est la charité, l'amour de Dieu, et le fait que nous soyons tenus d'imiter notre Père du Ciel nous pousse à pratiquer la miséricorde à son exemple : [soulager] les misères corporelles qui sont les conséquences du péché, et les misères spirituelles qui sont, entre autres, instruire les ignorants, donner de bons conseils, consoler les affligés et prier pour les vivants et pour les morts.

Donc, quant à cette œuvre de miséricorde qui est : remettre une peine qui est due (quelqu'un, un juge qui a des pouvoirs, si un condamné sait plaider sa cause ou manifester un grand repentir, un grand désir de réparer, le juge peut être enclin à remettre la peine ou à la diminuer). En cette œuvre de miséricorde qui est de remettre une peine, il faut tenir compte du bien commun. Parce que c'est vrai que si, par exemple, on le voit bien, on le constate tous les jours, si on laisse,

dans un esprit de fausse miséricorde, repartir des délinquants sans qu'ils aient le désir de s'amender, sans qu'on leur en donne le moyen, c'est promouvoir le mal qui est contre le bien commun et qui est une fausse miséricorde. C'est là la mesure de l'exercice de la miséricorde, la promotion du bien commun et donc ne pas, sous prétexte de miséricorde, porter atteinte au bien commun ;

Le péché met en péril le bien commun. Pour préserver le bien commun, on est obligé d'exercer la justice, mais lorsque le bien commun n'est pas en péril, par le repentir du coupable ou son véritable amendement, il convient de faire miséricorde. C'est la voie, l'exemple très simple de l'Evangile où Notre-Seigneur, en même temps qu'Il ne condamne pas la femme adultère, lui précise bien en quelques mots, mais qui sont de grande importance : « Va et ne pèche plus ». Les deux aspects de la bonté de cœur de Notre-Seigneur qui a pitié d'elle, mais aussi de la justice qui requiert qu'elle ne pèche plus.

Que dire du Jubilé de la miséricorde ?

J'ai un peu parlé de cela pour introduire la fausse miséricorde du pape François et du Concile.

Entre autre, on continue à dire qu'il y a des erreurs mais les personnes sont intouchables, on les met au-dessus du bien commun. Théoriquement, on reconnaît qu'il y a des erreurs, des péchés mais pratiquement, on ne veut pas exercer la justice envers les personnes. En outre, la perte du sens du péché fait oublier que celui-ci est une grave atteinte au bien commun. Car Dieu est le bien commun suprême. Le jubilé du pape François a explicitement comme objectif : célébrer les 50 ans de la clôture du Concile Vatican II. Lui-même le dit dans les documents qu'il a lui-même écrits ou publiés avant le jubilé de cette année. Il dit : « *L'Eglise ressent le besoin de garder vivant cet événement – le Concile- qui est une nouvelle étape* », et donc célébrer, par-là, la fausse notion de miséricorde cultivée par le Concile. C'est, en même temps, célébrer l'anniversaire du Concile et aussi encourager à pratiquer la fausse miséricorde innovée à l'occasion du Concile ou mise en avant à l'occasion du Concile.

De plus, le contexte que nous avons connu avec le Synode sur la famille

et cette fausse miséricorde envers les divorcés remariés et autres, ne peut que nous encourager à ne pas prendre part à ce jubilé.

Peut-on participer à ce jubilé ? La réponse repose-t-elle sur la prudence ou sur un principe de foi ?

Il me semble qu'on ne peut pas célébrer et participer à ce jubilé, et on peut difficilement dissocier le fait de l'obtention de l'indulgence avec la célébration des 50 ans du Concile. Il est beaucoup mieux d'obtenir des indulgences plénières à travers des pratiques qui sont sûres.

Tout à l'heure, je disais qu'on pouvait gagner tous les jours une indulgence plénière par des moyens sûrs, par exemple en lisant l'Écriture sainte (c'est quelque chose à la portée de tous pendant une demi-heure), et en faisant les autres pratiques, cela est quelque chose de sûr.

Il y a une forte ambiguïté dans cette pratique du jubilé de la miséricorde de cette année et, ce n'est pas du tout nécessaire, il est beaucoup mieux de ne pas s'immiscer dans cette forte ambiguïté qui n'est pas bonne. Comme le jubilé est très lié avec le Concile, c'est plus une question de foi qu'une question de prudence. Parce que Monseigneur Lefebvre a toujours dit que l'adhésion au Concile et aux réformes modernes était un péril contre la foi. Là, c'est une manière d'aller dans ce mauvais sens et donc d'atténuer les biens de la foi à travers cette participation. Et même, le refus que nous en faisons est une manière de pratiquer la confession publique de la foi. C'est aussi une imprudence, car à force de vivre comme si on était d'accord, on finit par minimiser les erreurs et on se dispose à les justifier. Malheureusement, comme le dit l'adage : « Qui ne dit mot consent ». Si on ne dit rien contre le mal, on commence à glisser vers le mal, malheureusement.

Et donc, dans son homélie du 8 décembre 2015, le Pape évoque l'ouverture vers le monde et il dit : « *Le Concile a été une rencontre entre l'Eglise et les hommes de notre temps* ». Le Pape conclut : « *Le jubilé nous provoque à cette ouverture et nous oblige à ne pas négliger l'esprit qui a jailli du concile Vatican 2, donc celui du Samaritain* (souligné dans le texte) ».

Il continue en disant : « *Comme l'a rappelé le bienheureux Paul VI lors de la conclusion du Concile : "Franchir la Porte sainte nous engage à faire nôtre la miséricorde du bon samaritain"* ». Mais c'est cette nouvelle miséricorde qui ne correspond pas du tout à celle enseignée par Notre-Seigneur et par la Tradition de l'Église.

Que répondez-vous à ceux qui vous objecteront que Mgr Lefebvre a participé en 1975 à l'Année sainte par un pèlerinage à Rome ?

Pour bien comprendre la différence entre le jubilé de 1975 et celui de 2015, il faut en voir le motif premier, c'est-à-dire ce qui a engendré d'une part celui de 1975 sous Paul VI et, d'autre part, celui de 2015 sous le pape François. Donc, en 1975, le pape Paul VI s'est interrogé sur l'opportunité de renouveler le jubilé car, depuis de très nombreuses années, même des siècles, tous les 25 ans la naissance du Sauveur est fêtée sous forme de jubilé. Et donc le Pape n'a fait que continuer cette pratique de célébrer, tous les 25 ans, la Rédemption et la naissance de notre Sauveur.

Paul VI n'était pas très partant pour ce jubilé de 1975, mais finalement il l'a rattaché au Concile, fini, terminé dix ans plus tôt. Mais le motif premier reste l'anniversaire de l'Incarnation, et ensuite il l'a rattaché au Concile et à ses nouveautés. Mais nous pouvons adhérer à ce motif premier qui est le plus important et qui, là, se retrouve bien dans la Tradition.

Fêter les 50 ans d'un Concile, c'est quelque chose de tout à fait nouveau, qui ne correspond pas aux pratiques traditionnelles. Bien sûr. Quel est le motif premier du jubilé de 2015 ? Comme nous l'avons vu, c'est fêter Vatican II et promouvoir la fausse notion de la miséricorde. Mgr Lefebvre a estimé que le Jubilé [de 1975] était traditionnel du fait que, tous les 25 ans, on fête l'Incarnation.

N'est-ce pas un principe libéral que de nous pousser à poser des actes qui nous emmènent en fine dans les bras des ennemis de l'Église ?

C'est un peu le consensus du libéralisme pratique de commencer, tout en restant, demeurant attaché théoriquement aux principes fondamentaux de la vérité, de poser des actes qui ne sont pas en

cohérence, et plutôt en contradiction avec ces principes théoriques et c'est comme cela que l'on glisse doucement dans le libéralisme pratique. Notre monde moderne, et l'Eglise elle-même, est complètement enfouie dans le fonctionnement du libéralisme pratique. Et bien sûr aujourd'hui, l'Eglise officielle adhère au libéralisme théorique même si elle expose encore, de temps en temps, des vérités fondamentales. Donc il nous faut nous défier de ces pratiques dangereuses qui doucement nous font glisser dans le camp ennemi. C'est l'adage qui dit très bien : « *Quand on ne vit pas comme l'on pense, on finit pas penser comme l'on vit* ». Et cela peut se faire très insensiblement. Donc il faut, tout en demeurant charitable, et condescendant peut-être pour certains qui ne comprennent pas ces choses, il nous faut bien rester fermes dans les pratiques traditionnelles de l'Eglise, comme je l'ai évoqué tout à l'heure ; ne pas hésiter, pour gagner des indulgences, à dire le chapelet en commun (même dire le chapelet devant le Saint-Sacrement, on peut gagner une indulgence plénière), par d'autres bonnes pratiques, d'autres pèlerinages. Il y aura le Pèlerinage du Puy au mois d'avril qui permet de gagner une indulgence plénière aussi.

## **Le piège de la reconnaissance « unilatérale » de la FSSPX**

By Henri Durosier on March 2nd, 2016

[La reconnaissance « unilatérale » de la FSSPX par le pape, annoncée par Mgr de Galarreta](#) et facilitée par la « sourdine » mise par cette institution vis-à-vis des autorités vaticanes, ne va pas ne pas poser de problème à ses fidèles et à ses prêtres....

[Mgr de Galarreta analyse comme effet positif l'immense champ d'apostolat](#) qui s'ouvrira alors à lui. Mais l'épiscopat français et en général le clergé aurait bien tort de ne pas en faire autant vis à vis des fidèles de la FSSPX : il y a quelques années, en Corse, [le prieur de la Fraternité Saint-Pie X s'était fait exclure pour avoir accueilli l'évêque du lieu qui s'était proposé](#)

[de venir conférer le sacrement de confirmation dans le rite traditionnel aux jeunes paroissiens du prieuré dont il avait la responsabilité...](#) Une fois la reconnaissance « unilatérale » faite, une telle sanction pourra-t-elle frapper une semblable attitude ?

Ceci sera d'autant plus compliqué, que la FSSPX reconnue sera soumise à la même procédure d'appel des sanctions que n'importe quelle autre congrégation. En admettant donc que la même cause produise les mêmes effets, il serait bien étonnant qu'un tribunal de la rote la confirme.

Ainsi donc seront ouverts les champs jusque là bien gardés de fidèles qui pourront se voir prêcher la bonne parole du concile Vatican II, un peu comme leurs pères se virent prêcher l'avant et l'après concile avant qu'ils ne réagissent et n'aident Mgr Lefebvre à élever la muraille de la citadelle –jusque là inexpugnable – de la FSSPX.

Il y a un peu moins de trente ans, Mgr Lefebvre se sentant vieillir, sacrait quatre évêques. La même situation se reproduira d'ici vingt ans. Reconnue « unilatéralement », la FSSPX devra nécessairement passer par Rome pour sacrer. Ce qui ne manquera pas de poser les mêmes problèmes qu'en 1988 : le ou les candidats devront être agréés et adoués par Rome. Il sera intéressant d'analyser alors les profils retenus. A moins qu'à cette occasion, un ou des évêques plus traditionnels venant d'instituts comme ceux de la Fraternité Saint Pierre soient estimés parfaitement capables d'assurer leur ministère aussi bien dans leur prieuré que dans ceux de la FSSPX.

Par prudence, Mgr de Galarreta estime qu'un accord n'est pas souhaitable car d'une manière ou d'une autre, Rome « veut nous faire accepter Vatican II ». Reste donc pour le Vatican, la carte de la reconnaissance « unilatérale », [si peu unilatérale qu'elle s'est troquée par un silence dont à Rome même on se réjouit.](#)

Comment en effet ne pas reconnaître un acte légal émanant d'une d'une autorité légale ?

Un nouvel acte abusivement qualifié d'illégal comme un sacre immédiat des successeurs des évêques de 1988 refroidirait sans doute pour un moment la naissance de l'acte légal et même

son intérêt pour l'autorité tentée de l'émettre. [C'est aussi pour régler ce piège que Mgr Lefebvre avait procédé aux sacres en 1988](#), mettant fin au chantage canonique romain et donnant à la FSSPX les moyens essentiels de continuer son apostolat.

## **Cours de catéchisme – Les ennemis de Notre Seigneur**

By Léo Kersauzie on March 2nd, 2016

Cours de catéchisme préparé par l'abbé Gabriel Billecocq (FSSPX) pour La Porte Latine et MPI-TV.

## **« Le libéralisme, c'est le non serviam de Satan » (Mgr Lefebvre)**

By Pierre-Alain Depauw on March 2nd, 2016

Méditons ces paroles de Mgr Lefebvre à propos du libéralisme, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de tant de confusions hélas toujours d'actualité...

## **8 mars – Conférence : La royauté de Notre Seigneur et la vérité**

By Léo Kersauzie on March 1st, 2016

La prochaine réunion du cercle Civitas Paris-IDF se déroulera le mardi 8 mars à St Nicolas du Chardonnet , salle St Germain à 20h00

### Au programme:

Quatrième conférence du cycle de formation en philosophie politique professé par l'abbé Billecocq sur le thème du Christ Roi: La royauté de Notre Seigneur et la vérité

Eglise St Nicolas du Chardonnet, 23 rue des Bernardins 75005 Paris. Métro Maubert-Mutualité Ligne 10. Entrée rue Monge.

## **Le patriarche Béchara Raï rappelle l'utilité de la peine de mort : « l'Etat a le devoir de protéger les citoyens des assassins et des criminels qui circulent librement »**

By Léo Kersauzie on February 25th, 2016

Tandis que le pape François lançait, le dimanche 21 février, à l'issue de la prière de l'Angélus, un nouvel appel pour l'abolition de la peine de mort au plan mondial, à Beyrouth, le patriarche Béchara Raï rappelait au même moment le droit de l'autorité publique d'appliquer la peine de mort.

Au cours de la messe qu'il présidait dimanche, le patriarche maronite a fait référence directe au Catéchisme de l'Eglise catholique, qui, dans son point n° 2266 (\*), permet à l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, "sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort".

Le cardinal Béchara Raï, chef de l'Eglise maronite, dénonçait "l'apparente impunité qui entoure certains crimes, comme celui de l'assassinat de Marcelino Zamata à Achrafieh, la semaine dernière, et celui de Georges Rif, l'été dernier, à Gemmayzé".

"Les citoyens sentent désormais que l'Etat ne les protège plus, et les assassins croient que le champ pour eux est libre, qu'ils peuvent tuer quand bon leur semble, tant que la dissuasion est absente et qu'une couverture politique leur est assurée", a-t-il constaté.

"En tout état de cause, l'Etat a le devoir de protéger les citoyens des assassins et des criminels qui circulent

librement. C'est à cette fin que les lois lui reconnaissent le droit d'appliquer la peine capitale".

(\*) Catéchisme de l'Eglise catholique, n° 2266: " Préserver le bien commun de la société exige la mise hors d'état de nuire de l'agresseur. A ce titre, l'enseignement traditionnel de l'Eglise a reconnu le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort ".

## **La Fraternité de la Transfiguration et la participation à l'année de la miséricorde : bis repetita placent !**

By Christian Lassale on February 26th, 2016

Le 15 janvier dernier je vous faisais part de la courageuse décision de la [Fraternité de la Transfiguration](#) de refuser de participer au jubilé de la pseudo miséricorde lancée par le pape François pour fêter en grande pompe le cinquantième anniversaire de la clôture du funeste Concile Vatican II : Jubilé de la miséricorde : [un NON franc et massif de la Fraternité de la Transfiguration de Méridy !](#)

Ce refus, intervenant après ceux de nombreux prêtres de la [Fraternité Saint-Pie X](#) – dont celui de l'abbé Patrick de La Rocque [dans un sermon resté célèbre](#) – a été unanimement salué par les fidèles de la tradition.

Certains cependant ont craint de se priver du bénéfice des indulgences et ont interrogé la Fraternité de la Transfiguration.

Voici leur réponse parue dans La Simandre (1) de février 2016 :

« OUI ENCORE : aux indulgences. Un de nos lecteurs nous a demandé : « Ne croyez-vous pas qu'en ne participant pas à l'année de la miséricorde, vous privez vos fidèles du gain des indulgences ? ».

D'abord, qu'est-ce qu'une indulgence ? C'est la remise, devant Dieu, de la peine

due pour les péchés, déjà effacés quant à la faute (c'est-à-dire suite à l'absolution), que le fidèle, bien disposé (et à certaines conditions déterminées) reçoit pour lui ou pour les âmes défuntes. Que faut-il alors pour gagner une indulgence ? Etre baptisé, non excommunié, en état de grâce, avoir l'intention de la gagner et accomplir les œuvres prescrites à cette fin.

Pour gagner une indulgence plénière, c'est-à-dire bénéficier de la remise totale des dettes dues aux péchés, il faut être en état de grâce ; refuser toute attache au péché (même véniel) ; accomplir l'œuvre prescrite dans le temps prescrit ; recourir à la confession sacramentelle dans les 8 jours avant ou 8 jours après l'œuvre prescrite ; avoir communié le jour même et prier aux grandes intentions du Souverain Pontife, qui ne sont pas ses intentions personnelles, mais les grandes intentions de la papauté.

Avec ces conditions, on peut alors gagner une indulgence plénière le jour de la consécration d'une famille au Sacré-Coeur, le jour de la consécration du genre humain au Christ-Roi (le dernier dimanche d'octobre) ; en recevant pieusement la bénédiction pontificale « Urbi et Orbi » ; lors de la visite du Saint Sacrement pendant au moins une demi-heure ; le Jeudi Saint au cours de la déposition du Saint-Sacrement à l'issue de la Messe « In Cena Domini » ; en participant pieusement à la procession du Saint-Sacrement ; le Vendredi Saint en participant à l'adoration de la Croix ; en accomplissant pieusement l'exercice du Chemin de la Croix ; en suivant pendant au moins 3 jours des exercices spirituels ; en assistant à la première Messe d'un prêtre ou à la Messe du 25e, 50e, 60e, 70e anniversaire de l'ordination d'un prêtre ; en renouvelant les promesses de son baptême à la Veillée

*pascale ; en effectuant une lecture spirituelle de la Sainte Écriture pendant une demi-heure ; le jour des morts et du 1er au 8 novembre, etc.*

*En toute objectivité, un fidèle catholique qui a le souci de gagner des indulgences tout au long de l'année, ne sera donc aucunement privé de grâces s'il n'observe pas l'année de la pseudo-miséricorde, qui est celle du jubilé du 50e anniversaire de la fin du Concile Vatican II. »*

Nul doute que d'autres congrégations religieuses de la tradition feront aussi, bientôt, part de leur opposition à cette nouvelle mascarade romaine lancée sous couvert de miséricorde...

Christian LASSALE

La Simandre : pour s'abonner à cet excellent bulletin écrire à Fraternité de la Transfiguration Maison Saint-Joseph, Le Bois, 36220 Méryny – France.

## 60 évêques, amis des Focolari, réunis pour penser une Église synodale

By Francesca de Villasmundo on February 26th, 2016

Papa Francesco con i vescovi dei Focolari

Mouvement ecclésial reconnu par Rome, les Focolari (le foyer de la cheminée) est de toutes les initiatives œcuméniques mais aussi mondialistes.

En son sein on y trouve des individus de toutes confessions religieuses et même des athées. Proches des charismatiques, actifs dans la recherche d'union avec toutes les religions en général, amis des officines onusiennes et mondialistes, organisateurs en 1993 du *Centenaire du Parlement des Religions du monde* à Amsterdam, participant actif à la sixième *Conférence mondiale des Religions* qui se tint au Vatican et à Riva del Garda en 1994, les Focolari font partie de cette mouvance conciliaire qui œuvre ouvertement pour un syncrétisme religieux. « *Il s'agit de parvenir à l'unité entre les religions existantes par la tolérance mutuelle,*

*en surmontant et en préservant les particularismes de chaque tradition et en respectant ses propres formes historiques.* » explique le docteur

Regina Hinrichs, spécialiste de ce mouvement, dans un article paru dans le [Sel de la Terre n° 25](#) en 1998.

L'unité spirituelle de l'humanité, moyen selon eux de parvenir à la paix dans le monde. Leur pastorale mais aussi leur spiritualité consistent à travailler « *pour une unité toujours plus profonde dans l'Église catholique, à contribuer au rétablissement de l'unité avec les membres des autres confessions chrétiennes, à établir l'union en Dieu, la plus profonde possible entre les croyants des diverses religions, à dialoguer avec les personnes de convictions non religieuses en œuvrant avec elles dans des buts communs (paix, écologie, œuvres sociales...).* »

Ils furent aussi les premiers à revendiquer la sanctification immédiate de Jean-Paul II avec le slogan « *Santo subito* » exhibée place Saint-Pierre lors des funérailles du pape polonais. « *Les Focolari massés place Saint-Pierre, au cœur de la foule immense qui s'était réunie pour ses funérailles, exprimaient le sentiment du grand nombre en affichant sur leurs banderoles leur revendication* » rappelle Michel de Jaeghere dans son éditorial du *Figaro Hors-série* n° 61 de 2011 sur Jean-Paul II, grand ami et protecteur des Focolari. Cette amitié et cette protection en disent long, à elles seules, sur la mentalité mondialiste et œcuménique de Karol Wojtyła.

Les Focolari ont tout pour plaire également au pape François. Ils communient à la même source idéologique *d'unité dans la diversité*.

60 évêques, ami des Focolari, dont le très progressiste cardinal Lorenzo Baldisseri, différents membres du mouvement dont le président, Maria Voce, et le co-président, Jesus Moran, se sont réunis pour un colloque du 22 au 26 février 2016 à Castel Gandolfo dans la fameuse salle d'audience dont Jean-Paul II leur a réservé l'usage exclusif. Faisant preuve de la même empathie envers eux que ses prédécesseurs polonais et allemand, l'actuel occupant de la Chaire de Pierre, lors de l'audience générale du mercredi 24, les a exhorté « *à tenir toujours vivant dans le ministère*

*apostolique le charisme de l'unité, en communion avec le successeur de Pierre.* »

Le thème de cette rencontre est tiré de la pensée de Bergoglio esquissée lors de la célébration du 50e anniversaire de la création du Synode des évêques : « *Une Église synodale est une Église de l'écoute, dans la prise de conscience qu'écouter « c'est plus que sentir ». C'est une écoute réciproque dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre.* » Le titre de la rencontre est donc « *Église qui génère l'unité* ». « *Sur le fond des nombreuses tensions de notre époque et de la croissante désagrégation, le peuple de Dieu est appelé aujourd'hui à contribuer à régénérer, de manière vitale, le tissu des rapports à tous les niveaux et dans toutes les milieux* » lit-on dans un communiqué diffusé par les Focolari au sujet de ces journées d'études.

*Construire des ponts et non des murs*, à travers l'œcuménisme, le dialogue inter-religieux, avec des personnes de convictions non religieuses, et le dialogue multiforme avec la culture, tel est le but que se proposent d'atteindre ces évêques venus des 4 continents et à l'écoute de la pensée bergoglienne.

Ce genre de colloque n'est pas anodin ni à mésestimer. Encouragés par les différents papes conciliaires jusqu'à l'actuel, les Focolari reflètent la pastorale et la théologie assumées pleinement par l'Église conciliaire, son progressisme toujours vivant et vivace, même si des retours à la sensibilité liturgique traditionnelle en son sein pourraient faire croire le contraire. La révolution conciliaire continue d'avancer sous différents masques. Envers et contre-tout.

Cela fait 50 ans depuis le concile Vatican II qu'on bassine les fidèles catholiques avec l'œcuménisme, le dialogue inter-religieux, la diversité dans l'unité, pour favoriser une paix mondiale et une fraternité humanitariste et droit-de-l'homme entre les peuples. Paix et fraternité qui sont, chaque jour davantage, les grands absents de ces *lendemain qui chantent*. L'échec patent de ces nouvelles théologies, philosophie et pastorale qui s'éloignent de plus en plus de la saine doctrine catholique ne dessille pourtant pas l'esprit obscurci de ces ecclésiastiques

imbus de modernisme et de libéralisme, de laïcisme et de relativisme, et agents, inconscients ou non, du mondialisme.

Bien au contraire, plus le monde s'enfoncé dans la haine et la violence, les guerres et le désenchantement, l'abjection des mœurs et la décadence de l'intelligence, et plus ces évêques conciliaires s'obstinent dans ce chemin illusoire du syncrétisme religieux, voie nécessaire à l'édification de la religion mondiale désirée par les temples sectaires.

Voie qui nécessite cependant de mettre Jésus-Christ en tant qu'unique Voie, unique Vie et unique Vérité, tout simplement à la porte. La paix avec.

Francesca de Villasmundo

## L'anneau de Jeanne d'Arc, vendu aux enchères en Angleterre 376.833 €, rentre enfin en France après 600 ans...

By Emilie Defresne on February 29th, 2016

L'anneau avait été offert à la Pucelle d'Orléans par ses parents. « La dicte Jeanne a mis un sort dans son anneau », prétendent ses juges dans son procès. L'action de Jeanne d'Arc est si foudroyante, que ses ennemis vaincus, refusant d'y voir la main de Dieu, l'accusèrent de sorcellerie:

*Le soupçon de magie qu'avait et que voulait fortifier le juge à l'égard de Jeanne d'Arc se trahit encore par la façon dont il y revint plus tard (17 mars) :*

*Interrogée de l'un de ces agneaux où il estoit escript JESHUS MARIA de quelle manière il estoit, respond : elle ne sçait proprement ; et s'il est d'or il n'est pas de fin or, et si ne sçait se c'estoit or ou lection ; et pense qu'il y avoit trois croix et non autre signe qu'elle saiche, excepté JESHUS MARIA.*

*Interrogée pour quoy c'estoit qu'elle regardoit volentiers cel anel, quant elle aloit en fait*

*de guerre, respond que par plaisance et par l'onneur de son père et de sa mère ; et elle ayant son anel en sa main et en son doigt a touché à sainte Katherine qui lui appareist.*

*Et interrogée en quelle partie de la dicte sainte Katherine, respond : « Vous n'en aurés autre chose. »*

*(Procès, t. I, p. 185.)*

*Cela suffit pourtant aux juges pour affirmer dans l'acte d'accusation (art. 20) :*

*« Item. La dicte Jeanne a mis un sort dans son anneau, etc. id., p. 236). (Source: le site [Jeanne d'Arc](#))*



Anneau appartenant à un Anglais, passant pour avoir été un anneau de Jeanne d'Arc (authentifié d'époque) - Celui de son frère ?

Les minutes du procès authentifient donc que Jeanne d'Arc a bien porté un anneau. Vallet de Viriville dans un livre paru en 1904, évoque deux anneaux dont Jeanne d'Arc a parlé. Mais il parle de deux anneaux d'or alors que la Pucelle elle-même parle d'un de ces anneaux comme étant en or ou en laiton, selon les minutes du procès ci-dessus. Selon cet auteur, il y aurait eu « le petit anneau d'or qu'elle envoya à l'aïeule de Gui et d'André de Laval, la veuve de Du Guesclin (juin 1429 : lettre des deux frères, *ibid.*, t. V. p. 109), et un cachet d'or aux armes de la Pucelle qui se trouvait au XVIIe siècle entre les mains d'un descendant de Pierre d'Arc, son frère puîné. » Cité dans *Les anneaux de Jeanne D'arc*, extrait du t. XXX de la Société des Antiquaires de France, 1867.

L'expert de la maison de vente-aux-enchères anglaise, est beaucoup plus affirmatif:

*Rien ne prouve formellement que l'anneau en lui-même était bien la propriété de Jeanne d'Arc, mais selon Timeline, les mots correspondent à sa description de l'anneau, et son ancienneté remonte à un cadeau fait à l'origine par le cardinal Henry Beaufort, qui était présent lors du procès et*

*de l'exécution de Jeanne d'Arc en 1431.*

*La bague a été transmise à travers les générations par le Roi Henry VII d'Angleterre et a finalement atterri entre les mains d'Ottoline Morrell, aristocrate anglaise et femme du monde de la Belle Epoque, qui fit cadeau de l'anneau à son conjoint de l'époque, le peintre Augustus John, lequel vendit la bague en 1914 à un gardien des Armoiries Royales, avant qu'il soit finalement acquis par un homme originaire de l'Essex, en Angleterre.*

Selon Brett Hammond, directeur exécutif de Timeline Auctions,

*« Dans mon esprit, il y a peu de doute, c'est sa bague. Avoir un autre anneau du 15e siècle qui correspond parfaitement à sa description, ce serait vraiment plus qu'une coïncidence. C'est un anneau vraiment intéressant, et nous avons le privilège d'être en mesure de le vendre ».*

*De fait, la bague correspond à la description, révélée dans les minutes du procès, donnée par Jeanne d'Arc elle-même, et qui faisait état d'une inscription « Jhesus Maria » ainsi que trois croix et fait d'or ou de laiton. Elle a affirmé qu'il était sur sa main quand elle a touché St Catherine, qui lui était apparue lors d'une de ses visions. (Source)*

Les documents d'authentification de la relique doivent être persuasifs, puisque les enchères ont dépassé de très loin les estimations envisagées au départ. Il est heureux que cet anneau soit revenu en France. A noter que le cardinal Henry Beaufort, ainsi que le roi d'Angleterre, devaient croire en la sainteté de Jeanne d'Arc, sinon ils auraient conservé et transmis un objet qu'ils croyaient ensorcelé...

« Ainsi l'anneau donné à la Pucelle par ses parents sur lequel étaient gravés trois croix avec Jhésus Maria était vraisemblablement un signet », explique le colonel Liocourt dans son livre intitulé « [La mission de Jeanne d'Arc](#) », paru en 1981. Il donne plusieurs

exemples de tels objets ayant appartenu à de grands personnages du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui prouve que cet usage était courant, explique-t-il. Ce sont aussi ces inscriptions qui apparaissent sur les lettres de la Pucelle, dont il reste une dizaine d'exemplaires. « *En présence de tant de faits semblables, on peut se demander pourquoi il n'a pas été parlé de devise au tribunal* », s'interroge l'auteur.

Une devise serait-elle sur deux signets de la même époque avec les mêmes mots ? Les devises étant des formules très personnelles, ce fait plaide pour l'authenticité de cet anneau. Il serait néanmoins intéressant de connaître l'identité précise de tous les propriétaires successifs de l'anneau, ce qui est, semble-t-il, réservé à ce jour à l'heureux et fortuné acquéreur français, n'ayant trouvé ces détails nulle part.

Brûlée sur le bûcher par les Anglais à l'âge de 19 ans en 1431, Jeanne d'Arc a été canonisée en 1920 par le pape Benoît XV. Elle est patronne secondaire de la France.

Emilie Defresne

[emiliedefresne@medias-presse.info](mailto:emiliedefresne@medias-presse.info)

## François, les évêques européens et l'accueil sans limite des migrants

By Francesca de Villasmundo on February 29th, 2016

La crise des migrants. Préoccupation primordiale du pape François dès le début de son pontificat, thème récurrent lors des rencontres des évêques européens, il n'y a pas une semaine qui passe sans qu'elle ne soit au centre des débats ou discours des ecclésiastiques.

Hier, dimanche 28 février 2016, après l'Angélus, place Saint-Pierre, le pape argentin s'est exprimé à nouveau sur le sujet avec toujours le même leitmotiv. Dans le passé, il avait demandé à chaque paroisse d'accueillir au moins une famille d'immigrés en culpabilisant l'Occident post-chrétien avec cette accusation péremptoire d'août 2015 :

[« repousser des immigrés est un acte de guerre »](#).

Face aux fermetures des frontières dans les Balkans, il appelle à garder ouvertes les portes du Vieux Continent en demandant la cohésion des pays entre eux : « *Ma prière, et la vôtre, a toujours à l'esprit le drame des réfugiés qui fuient la guerre et autres situations inhumaines.* » Cette situation « *nécessite la coopération de toutes les nations* » insiste le Pape, car « *une réponse unanime peut être efficace pour distribuer équitablement les charges. Pour cela, nous devons nous concentrer fermement et sans réserve sur les négociations* ».

*Il se faisait l'écho ainsi des conclusions qui sont ressorties de la dernière réunion, qui s'est tenue le 15 et 16 février derniers à Heiligenkreuz, près de Vienne, à l'initiative de la COMECE (la Commission des évêques de la Communauté européenne) assisté d'experts d'Église en matière de migration venus du proche orient, et des pays du sud, de l'ouest et de l'est de l'Europe. Conclusions qui ont réaffirmé l'engagement de l'Église catholique en faveur de l'accueil : « Nous ne pouvons rester indifférents aux souffrances des réfugiés. » « L'objectif de l'Église, a rappelé l'évêque d'Eisenstadt Mgr Ägidius Zsifkovics, le coordinateur de la COMECE pour les questions des réfugiés, de la migration et de l'intégration, est celui d'accompagner les migrants, de cheminer avec eux côtes à côtes, main dans la main pour un futur meilleur. »*

A travers la voix de l'évêque de Hambourg, Stefan Hesse, président de la commission pour les migrants et les réfugiés, la conférence a rappelé la volonté de construire « *une culture de l'accueil et de la solidarité.* » D'ailleurs pour la seule année 2015, l'Église allemande a dépensé 112 millions d'euros pour aider les « réfugiés ». L'évêque de Bamberg, Ludwig Schick, a quant à lui twité : « *Chacun a le droit d'avoir une terre où vivre.* »

Le mot de la fin est revenu à l'inénarrable cardinal Schönborn qui s'est exprimé quelques jours après la réunion, en ces termes : « *L'Europe ne peut devenir une forteresse. La situation est sérieuse mais pas désespérée.* »

Ce pape argentin et ces évêques européens sont-ils d'une naïveté confondante ou de vrais traîtres à leur mission envers leurs troupeau, leur pays, leur civilisation ? Croient-ils vraiment encore que tous ces immigrés ne sont que des réfugiés alors que plus personne ne peut masquer l'information que la plus part d'entre eux sont des immigrés économiques, jeunes hommes en majorité, parmi lesquels se cachent des combattants d'Allah ? Sont-ils si aveugles pour ne pas admettre que [ces immigrés clandestins seront embauchés à moindre coût](#), selon les diktats du grand capital qui veut de la main d'œuvre à bon marché. D'ailleurs [un armateur italien vient de dénoncer la politique](#) de certaines compagnies qui ont décidé de recruter seulement des marins extra-communautaires qui ne recevront qu'un tiers du salaire d'un marin italien ! Sont-ils si endoctrinés par les idées à la mode, l'humanisme bobo, l'altruisme moralisateur, ces princes de l'Église qui ont « *le cœur à gauche* » et la tête à l'envers pour ne pas prendre la mesure du danger que constitue cette invasion migratoire, source de futurs conflits, de terrorisme et de guerres, de récession économique, sur le territoire européen ?

A quand le réveil des peuples et des soi-disant élites intellectuelles et morales ?

Francesca de Villasmundo